



MUNICIPAL  
**Gazette**  
MUNICIPALE  
DE—OF  
**Montreal**

Paraît le lundi matin  
Published every Monday  
morning  
Abonnements \$2 par an  
Subscriptions \$2 a year  
Payables d'avance  
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal  
Official organ of the Corporation of the City of Montreal  
CANADA

Deuxième année - No. 20  
Second year -

19 Juin 1905  
June

Les abonnements sont reçus chez  
Le Trésorier de la Ville de Montréal,  
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
"LA GAZETTE MUNICIPALE"  
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
The City Treasurer of Montreal  
City Hall

All other communications should be  
addressed to the managing-editor of  
"The Municipal Gazette"  
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

# Deliberations

des Commissions, etc

of Committees, etc

## COMMISSION DE L'INCINERATION

## INCINERATION COMMITTEE

*Compte-rendu de l'assemblée du 10 juin*

*Report of Meeting held the 10th of June.*

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, Ricard, Turner et Duquette.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Ricard, Turner and Duquette.

—Soumises et lues des lettres de M. George J. Sheppard, en date du 26 mai et du 5 juin, offrant au nom de la succession Sheppard, de vendre à la Cité un certain terrain situé à l'est de la rue Fullum projetée et au nord de la rue Sherbrooke, pour y installer des appareils pour séparer les cendres des ordures ménagères.

—Submitted and read letters from George J. Sheppard, of the 26th of May and of June the 5th, offering on behalf of the Sheppard Estate, to sell to the City a certain lot of land situated East of the proposed Fullum street and North of Sherbrooke street, for the purpose of erecting thereon apparatus to separate ashes from house offal. In regard to this question, a letter, from the superintendent was submitted and read, stating that the placing of a sifter thereon, would enable the City to economize \$300.00, annually.

A ce sujet, une lettre du Surintendant du département est soumise et lue, déclarant que l'établissement d'un sas à l'endroit ci-dessus permettrait à la Ville d'économiser \$300 annuellement.

Ald. Ricard moved:

L'échevin Ricard propose:  
Considérant qu'il serait commode et avantageux pour la Ville et les citoyens de construire, à l'est de l'avenue Papineau et au nord de la rue Sherbrooke, une écurie et d'installer les appareils nécessaires pour séparer les cendres des déchets;

Whereas it would be convenient and advantageous for the City and the citizens to erect, to the East of Papineau Ave. and to the North of Sherbrooke street, a stable and to install the apparatus required to separate ashes from garbage;

Considérant qu'actuellement les cendres et les déchets qui sont ramassés dans toutes les parties de la division Est de Montréal sont transportés à l'extrémité du quartier St-Denis, ce qui coûte énormément cher à la Ville à cause de la grande distance à parcourir et de la côte qu'il faut gravir;

Whereas, at the present time, the ashes and garbage which are picked up in all the parts of the East End of Montreal are carted to the end of St. Denis Ward, which system puts the City to a very large expense on account of the great distance to be travelled and of the hill to be ascended;

Considérant que la construction d'une écurie et d'un sas à l'endroit ci-dessus mentionné permettrait à la Commission de l'Incineration de faire le travail plus rapidement et à moins de frais;

Whereas the construction of a stable and of a screen at the place above mentioned, would enable the Incineration Committee to have the work done more rapidly and at less cost;

Considérant que, d'après le rapport du Surintendant, la Ville réaliserait, en faisant l'installation proposée, une économie considérable dans le coût du service de l'enlèvement des cendres et des ordures ménagères;

Whereas, according to the report of the Superintendent, the City would realize, by this installation, a considerable saving in the cost of the removal of ashes and house offal;

Considérant que M. George J. Sheppard, au nom de la succession Sheppard, dans une lettre en date du 20 mai et dans une lettre subséquente en date du 5 juin 1905, offre de donner à la Ville l'option d'acheter, d'ici au 15 février 1906, un terrain situé à l'est de la rue Fullum projetée et au nord de la rue Sher-

Whereas Mr. George J. Sheppard on behalf of the Sheppard Estate, in a letter dated 20th May and in another letter dated 5th June 1905, offers to give the City the option of purchasing, from now until the 15th February 1906, land situated to the East of the proposed Fullum street and to the North of Sherbrooke